



---

## WEBINAIRE DESERTIFICATION

### COORDINATION SUD & CARI – 17 JUIN 2020

---

#### INTRODUCTION DE PATRICE BRUGER, PRESIDENT DU CARI

---

Si le CARI a répondu à cette initiative avec Coordination sud et Care, c'est parce qu'il est pionnier et un acteur international très actif sur ce sujet depuis plus de 20 ans. C'est une vision exotique très occidentale de voir la désertification comme l'avancée des déserts. Si on parle plutôt de désertification dans les zones sèches de la planète, le processus de dégradation des terres qui est à l'œuvre affecte tous les continents y compris l'Europe. Il s'agit en réalité d'une ligne de front invisible et silencieuse qui perturbe voire détruit les ressources vitales de tous ceux qui dépendent d'abord des ressources naturelles pour vivre et ils sont très nombreux.

Bien entendu les zones sèches et arides de la planète, soit de l'ordre de 40% de la surface terrestre émergée, sont les plus affectées et 1,5 milliard d'individus dépendent de terres dégradées ; une grande majorité sont déjà pauvres. La dégradation des terres mène à des vies dégradées car les bases même des modes de vie sont affectées et génèrent des conflits, la déstructuration sociale, les migrations : l'ONU estime que des centaines de millions de personnes pourraient se déplacer pour cette raison d'ici 2050. En matière d'agriculture on estime qu'à l'échelle mondiale un tiers des surfaces agricoles sont fortement ou modérément dégradées, le processus est accentué par les sécheresses et se poursuit à un rythme annuel de 12 millions d'hectares de terres productives qui deviennent stériles.

L'une des trois conventions de Rio – la convention des Nations Unies de lutte contre la désertification- est l'instrument signé à Paris en 1994 dont la communauté internationale s'est saisie pour tenter de gérer ce problème 196 pays en sont parties et se réunissent en COP tous les deux ans. La plupart des organisations internationales y contribuent et plus de 400 organisations de la société civile y sont accréditées. La désertification détruit avant tout le potentiel des sols à jouer leur rôle de fabrique du vivant et fournir les services que nous fournissent les écosystèmes pour vivre : comme filtrer et retenir l'eau, héberger les habitats de biodiversité, garantir la fertilité permettant la production agricole, fournir les fibres, accueillir les forêts, stocker le carbone, etc...

Pour en parler avec nous aujourd'hui en trois sessions de 10 minutes :

#### **Le point de vue de la recherche**

▼ **Jean-Luc Chotte**, Directeur de Recherche, IRD, Pédologue

Membre correspondant de l'Académie d'Agriculture de France, membre élu au Bureau de l'Initiative « 4 pour 1000 » (des sols pour la sécurité alimentaire et le climat), expert scientifique de l'Interface Science-Politique de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (2016-2019), membre du Comité Scientifique Français de la Désertification depuis 2017. Docteur de l'Université de Nancy, son sujet de recherche repose sur les processus microbiens de décomposition des matières organiques en relation avec les cycles du carbone et de l'azote dans les agroécosystèmes tropicaux. Affecté dans les Antilles Françaises (Martinique), puis au Sénégal, et après un court séjour en Australie (CSIRO, Adélaïde), il est depuis en poste à l'UMR Eco&Sols à Montpellier. Il a dirigé plusieurs unités de recherche dont Eco&Sols de 2011 à 2018.

## Le point de vue de la société civile

- ▼ **Manon Albagnac**, Présidente pour le CARI du panel des organisations de la société civile de la CNULCD

Manon Albagnac a rejoint le CARI en 2016, en tant que volontaire au Burkina Faso pour appuyer les partenaires du CARI au Sahel, dans le cadre du réseau Sahel Désertification. Depuis 2018, elle est chargée de mission Sahel Désertification et coordinatrice du ReSaD.

En début d'année, le CARI a choisi de la proposer comme représentante des OSC d'Europe de l'Ouest au sein du panel des OSC accréditées à la Convention

## Le point de vue des pouvoirs publics français

- ▼ **Philippe Lacoste**, Conseiller des affaires étrangères, ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Philippe Lacoste est un diplomate français et ingénieur des Travaux publics de l'État<sup>2</sup>. Directeur du développement durable au MEAE

Ancien ambassadeur de la France aux Comores du 3 juillet 2011 au 9 juillet 2014. Depuis le 11 novembre 2016, il est ambassadeur de France au Tchad.

## REPONSE AUX QUESTIONS DES PARTICIPANTS

---

### Le droit foncier est mis à mal dans beaucoup de pays. Sécuriser les titres fonciers (notamment ceux hérités du droit coutumier) est-il un moyen de protéger les terres et leur qualité ?

- ▼ Concernant les droits fonciers, de nouveaux développements sont en cours au sein de la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification, notamment impulsés par la société civile.
- ▼ Lors de la dernière Conférence des Parties (COP14) de la Convention, une décision a été prise sur le foncier. Cela marque la reconnaissance par les pays de l'importance d'une bonne gouvernance foncière pour lutter contre la désertification. Le texte de cette décision est disponible sur le site de la Convention : <https://www.unccd.int/official-documents/cop-14-new-delhi-india-2019/decisions> (décision 26/COP.14 Land Tenure)
- ▼ La mise en œuvre de cette décision reste liée à la bonne volonté des gouvernements des pays. Néanmoins, cette décision peut s'avérer « une arme », les organisations de la société civile peuvent s'en servir pour rappeler à leurs gouvernements les engagements qu'ils ont pris.

### Au regard de la carte de répartition des zones arides, est-il possible que les pays comme le Mali, le Niger soient complètement désertiques dans les années à venir ?

- ▼ C'est en effet un risque majeur pour ces pays massivement affectés par le phénomène, alors qu'une grande partie de la population vit des ressources naturelles, et cela engendre une destruction importante d'une partie du PIB annuel, impactant la croissance. Les pays du pourtour saharien sont particulièrement concernés, mais pour un grand nombre d'entre eux, ils peinent à se faire entendre. Les pays du sud du Sahara souffrent en outre de nombreux autres problèmes, notamment de pauvreté et d'instabilités de toute nature renforcées par l'insécurité. Plus largement, un groupe intergouvernemental a été créé lors de la dernière conférence des parties pour faire des propositions sur la manière de faire face à la sécheresse et l'Afrique est très active dans ce groupe. Une seule personne de la société civile y siège (Nathalie van Harend de Both ENDS).

## Y a-t-il déjà des premiers résultats scientifiques probants à l'échelle sahélienne du projet de grande muraille verte ? Ce projet est-il vraiment l'approche adaptée pour lutter contre les évolutions à l'échelle ouest-africaine ?

- ✔ Le cadre politique de la Grande Muraille Verte nous semble effectivement un cadre transfrontalier et pluridisciplinaire pertinent pour lutter contre les dégradations environnementales et améliorer la résilience des territoires et des populations de l'espace sahélien. Cependant aujourd'hui on déplore un manque de données sur les actions menées dans ce cadre. Un rapport d'état des lieux de l'initiative (projets mis en œuvre, structures dédiées, budget alloué) est en cours de rédaction et devrait être publié en 2020.
- ✔ Le Réseau d'organisations de la société civile ReSaD (<http://www.resad-sahel.org/>) a été un des lanceurs d'alerte à propos du manque de participation de la société civile et a notamment contribué à la stratégie harmonisée de mise en œuvre de la GMV et de la stratégie de communication. Mais il manque toujours à ce stade un vrai leadership doté de moyens et une appropriation significative de la population de l'initiative alors qu'elle est à la dimension géographique, politique et agropédoclimatique pertinentes

## Comment s'intitule le Document d'orientation stratégique du MEAE ?

- ✔ Il s'agit du cadre d'orientations stratégiques de la France à l'international pour la lutte contre la désertification et la dégradation des terres pour 2020-2030. Ce document est une actualisation d'un document précédent de 2007. Il est relativement unique parmi les pays membre de la convention désertification. Il a été concerté entre pouvoirs publics, organisations de la société civile (CARI et GTD (<http://www.gtdesertification.org/>) et scientifiques du CSFD (<http://www.csf-desertification.org/>). Il sera prochainement publié en anglais et français.
- ✔ Une première plaquette de présentation a été diffusée ce 17 juin : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat-et-environnement/actualites-et-evenements/2020/article/la-france-engagee-dans-la-lutte-contre-la-désertification-et-la-secheresse-17?fbclid=IwAR0QRWi26loM4tpNSueic4TCQ1-URxBfcVq0aw6p7OMzBgmskv2IL-3IBR4>

## Les pays du sahel central sont les plus vulnérables à la désertification, mais comment ils peuvent profiter des instruments internationaux comme CNUCLD pour renforcer leurs capacités adaptives ou de mettre en œuvre des programmes sous-régionaux ?

- ✔ Les pays du Sahel central font partie des pays qui négocient au sein de la convention désertification. Ils peuvent chercher à négocier des moyens pour mettre en œuvre leur plans d'action nationaux de lutte contre la désertification, leurs plans de neutralité en matière de dégradation des terres, et faire alliance avec d'autres pays limitrophes pour mettre en œuvre des projets comme la grande muraille verte. Ils peuvent aussi solliciter leur principaux bailleurs et partenaires techniques et financiers en prenant l'initiative de projets ; des alliances nationales avec la société civile se sont révélées très utiles pour arriver à des résultats aussi bien de la recherche de financements que de la mise en œuvre des actions sur le terrain ou la société civile dispose d'avantages comparatifs
- ✔ La Convention Désertification a accompagné les pays à établir des plans d'actions et cibles pour atteindre la Neutralité de Dégradation des Terres (ODD 15.3). La plupart des pays ont établis ces plans d'actions. La Convention peut maintenant les accompagner à monter des projets pour atteindre ces cibles, et ensuite à accéder des fonds comme le fonds vert climat pour financer ces projets. C'est aux pays de faire le premier pas en proposant des idées de projet à monter. A ce stade, tous les pays qui ont établi leurs cibles pour atteindre la neutralité, n'ont pas encore fait ce pas de proposer des idées de projets.

**Pourquoi la problématique de l'adaptation du logement (et plus généralement du secteur de la construction) des populations rurales sahéliennes n'est pas pris en compte dans les approches désertification ? Comment peut-on imaginer lutter contre la dégradation des terres sans intégrer la question des conditions de vie (logement, principalement) des personnes qui vivent de la terre ?**

- ✔ L'habitat et le logement sont certainement des secteurs qui ne sont pas encore assez pris en compte par les politiques de lutte contre la désertification alors qu'ils disposent d'un potentiel de réduction de la dégradation des terres.

**Comment approchez-vous l'ensemble des associations locales en ASS pour s'inclure dans ces réseaux associatifs ? peut-on vous proposer des associations ?**

- ✔ Vous pouvez trouver les contacts des membres de réseaux, et des représentants dans chaque pays sur les sites internet des réseaux :
  - ReSaD (Burkina Faso, France, Mali, Niger): <http://www.resad-sahel.org/>
  - GTD (France) : <http://www.gtdesertification.org/>
  - RADD0 (Algérie, Maroc, Mauritanie, Niger, Tchad, Tunisie) : <http://www.raddo.org/>
  - Drynet (international) : <https://dry-net.org/>
- ✔ Vous pouvez aussi contacter les membres du panel de la société civile auprès de la Convention à travers leur site web : <https://csopanel.org/about-us/> et trouver sur le site UNCCD la liste des OSCs accréditées à la Convention
- ✔ Dans tous les pays ayant ratifié la Convention Désertification, il y a un « point focal désertification » nommé au sein du gouvernement, qu'il est possible de trouver sur le site Internet de la Convention et de contacter : [https://knowledge.unccd.int/search?f%5B0%5D=type%3Afocal\\_points](https://knowledge.unccd.int/search?f%5B0%5D=type%3Afocal_points)

**Les espaces naturels peuvent beaucoup aider pour ralentir ce phénomène. Mais selon vous mis à part les slogans grande muraille, ville verte ou autre. Quelles sont les actions urgentes à développer par ces acteurs de la conservation ?**

- ✔ La Grande Muraille Verte est plus qu'un slogan, c'est une stratégie qui précise plusieurs axes d'intervention en faveur de la restauration d'écosystèmes naturels, de l'adoption de pratiques agricoles performantes et durables, etc. Pour en savoir plus sur cette initiative :
  - <http://www.resad-sahel.org/Publications/Deployer-la-Grande-Muraille-Verte-Africaine>
  - <http://www.resad-sahel.org/Publications/L-initiative-de-la-Grande-Muraille-Verte-pour-le-Sahara-et-le-Sahel>
  - <https://www.unccd.int/publications/great-green-wall-hope-sahara-and-sahel>
- ✔ En termes d'actions, beaucoup de pratiques sont aujourd'hui connues et maîtrisées pour restaurer des terres dégradées, entretenir leur fertilité, rationaliser l'utilisation des eaux de pluies, etc. On pense par exemple aux aménagements en Zaï ou en demi-lune, à la pratique de la Régénération Naturelle Assistée, ou encore aux techniques de l'agroécologie. Ces pratiques ont même souvent été validées par la communauté scientifique.
- ✔ Le problème qui se pose est comment faire pour que les populations des zones arides adoptent ces pratiques.
  - Il y a la question déjà du partage de ces pratiques entre acteurs, et notamment de la société civile. Les réseaux comme le ReSaD ou le RADD0 y contribuent.
  - Il y a aussi la question de la gouvernance foncière qui a été abordée. Les paysans auront toujours du mal à investir sur des terres qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir exploiter à long terme (par

exemple, faire des aménagements en demi-lune demande un grand travail physique, laisser pousser des arbres prend du temps). Par ailleurs, il y a une concurrence pour l'utilisation de terres entre différents usagers (éleveurs, agriculteurs) qui nécessite de bien planifier l'utilisation de ces ressources

- ▼ Dans ce cadre, les collectivités locales jouent un rôle essentiel car du fait de la décentralisation, elles sont gestionnaires des terres et ressources naturelles de leur territoire. Cependant, elles manquent souvent de compétences et de moyens. Il est donc nécessaire de les sensibiliser à la lutte contre la désertification, et de les renforcer dans leur rôle de pilote du développement.
- ▼ Enfin, tout cela doit être orchestré aux niveaux nationaux, et il y a un besoin d'avoir des volontés politiques fortes et cohérentes ; et qui s'orientent vers l'action. Les États peuvent avoir accès à des fonds importants pour des programmes d'envergure.
- ▼ Se pose enfin un problème de leadership global de l'initiative au niveau de sa mise en œuvre effective qui n'est pas à la hauteur de l'espérance ni du potentiel ce qui risque à court terme de décrédibiliser l'initiative.

Autre commentaire : dans les réponses orales faites il est apparu clairement que la lutte contre la désertification et la dégradation des terres ne pouvait être efficace qu'à la condition que cette préoccupation soit intégrée dans toutes les approches et politiques sectorielles car elle touche à tous les domaines qui interfèrent avec les terres et les sols.